

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2010**

L'an deux mille dix, le 24 Novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Étaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, QUERUEL Jean-Pierre, Adjoints
DEPAUW Dominique, DELPORTE Camille
PEREIRA Laurence, ALLORGE Hervé, DUHAMEL Agnès,

Était absent excusé : BOUCHER Francis,

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que lors de la dernière réunion du conseil municipal il avait été évoqué la possibilité de doter la commune d'un document d'urbanisme.

Afin de les aider dans leurs démarches, Monsieur DEFARGE, membre de la Communauté de Communes du Neubourg est présent pour donner plus d'explications.

La seule réelle question qui se pose actuellement pour se lancer dans le projet est son coût. Monsieur le Maire et Monsieur DEFARGE précisent que le Conseil Général double sa subvention (de 20 % à 40%) si plusieurs communes se lancent dans le projet en même temps et ne réalisent qu'un marché. Le montant total des subventions peut aller jusqu'à 80 % soit un coût de 5 000 à 6 000€ pour la commune hors subvention.

Monsieur DEFARGE informe que les communes : Le Troncq et Venon ont délibéré dans ce sens afin de bénéficier des 40 % de subvention.

Si le conseil vote pour ce projet dès ce soir alors elle pourra bénéficier des 40 %. Monsieur DEFARGE explique en détail ce qu'implique le groupement des communes dans la réalisation d'un PLU sur Bérengenville la Campagne :

- Une commission est créée et regroupe un représentant des 3 communes, de celle-ci découle la réalisation d'un marché qui est mandaté par une seule commune.
- Une fois le bureau d'étude choisi pour réaliser les documents d'urbanisme alors chaque commune gèrera son dossier de manière individuelle.

La communauté de Communes du Neubourg dans la réalisation de notre PLU aura un rôle de conseil et aura un regard sur le dossier car elle-même est en train de

réaliser son SCOT qui donnera des indications à suivre aux communes pour leurs documents d'urbanisme.

Suite à ce complément d'information le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la réalisation d'un PLU avec ce groupement des communes.

Le Maire sera le titulaire pour la commission. Un suppléant sera nommé ultérieurement.

RAPPORT SUR L'EAU

Le Maire précise que comme chaque année la commune doit valider le rapport sur l'eau établi par l'ARS (Agence Régionale de Santé, ex DDASS). Le conseil vote à l'unanimité ce rapport.

Le Maire informe que le tarif a augmenté, c'est dû à l'augmentation de la redevance pollution perçue pour l'agence de l'eau qui est passée de 18 à 27€.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose de faire un point sur les travaux :

- le Conseil Général a donné son accord pour une subvention (à hauteur de 40 %) pour l'installation de gouttières sur l'église, les travaux devraient commencer au début 2011.
- Les travaux pour le logement communal doivent commencer en 2011 et une subvention à été accordée.
- La mairie a déposé de nouveau un dossier de demande de subvention pour un site cinéraire.
- En 2011 il pourrait être envisagé de réaliser des travaux dans la mairie, Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux aménagements possibles.

Monsieur QUERUEL pose la question de la vente de bois, une information sera mise dans le bulletin « votre mairie en direct » . Le prix sera de 15 €. Seuls les habitants de la commune venant se faire connaître en mairie seront les acquéreurs.

La CDC du Pays du Neubourg est venue faire un point sur la voirie de la commune et elle va renforcer l'accotement devant la Mairie.

L'arbre de Noël aura lieu le 5 décembre 2010, une sortie à Woupi sera organisée pour les enfants de 3 à 11 ans et pour les plus petits un cadeau leur sera offert

par le CCAS de la commune. Noël : un sapin sera planté sur la place avant fin novembre.

Les Voeux du Maire auront lieu le vendredi 14 Janvier 2011.

Monsieur QUERUEL informe qu'il a assisté à plusieurs réunions pour le passage au numérique, une information sera mise dans le bulletin municipal de la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté de communes de Conches en Ouche en partenariat avec la communauté de communes du Neubourg, a pour projet de réaliser une zone artisanale sur les communes de Claville et Bernienville autour du Palais du Maroc, ce qui serait une opportunité en termes d'emploi pour les habitants de notre commune.

Séance levée à 22H45.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Patrick LHERMEROULT.

Patrick LHERMEROULT	Roselyne ROCREE	Jean-Pierre QUERUEL
Laurence PEREIRA	Agnès DUHAMEL	Camille DELPORTE
Francis BOUCHER	Dominique DEPAUW	Hervé ALLORGE